

AG des maires – 25 juin 2022
Discours du Préfet

Seul le prononcé fait foi

Messieurs les députés, à qui j'adresse à nouveau et publiquement mes félicitations sincères et républicaines pour leur élection à la représentation nationale,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,
Monsieur le président du Conseil départemental,
Mesdames et messieurs les maires,
Monsieur le Maire de St-Amand-Montrond, qui nous accueille dans sa commune aujourd'hui,
Monsieur le président de l'association des maires du Cher, que je remercie pour son invitation,
Mesdames et messieurs les élus,
Monsieur le procureur de la République,
Mesdames et monsieur les sous-préfets,
Mesdames, Messieurs les chefs de service de l'État,
Mon colonel,
Mesdames et messieurs,

C'est avec toujours autant d'honneur et de plaisir que je vous retrouve au sein de cette assemblée des maires. Pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui m'est d'autant plus agréable que le long cycle électoral duquel nous venons de sortir avait, conformément à l'usage républicain, contraint les agents de l'État, et en premier lieu le Préfet, à une période de réserve limitant les sorties et déclarations publiques.

En préambule, s'il ne m'appartient pas de commenter les résultats du scrutin législatif et la situation politique qui en résulte pour notre pays, je souhaite toutefois vous renouveler avec clarté un engagement fort : aujourd'hui peut-être encore plus qu'hier, et quelque soit le contexte national, vous pouvez compter sur un Etat territorial mobilisé, au travail et à votre écoute. En clair, nous sommes là, présents, comme l'illustre d'ailleurs la présence des directeurs et chefs des services de l'État ce matin, que je salue.

M'adresser à l'ensemble des maires du département est tout d'abord l'occasion de célébrer les liens forts qui nous unissent : maires et préfets ont en commun d'être des figures autant que des symboles de la République. Nos deux fonctions, dans leur appellation et forme modernes, ont toutes deux comme points communs d'être issues de la période révolutionnaire, avec la volonté du législateur d'ancrer ces figures dans les territoires, alors même qu'était mise en place une nouvelle organisation administrative de l'Etat.

Si bien des choses ont évolué depuis deux siècles, à commencer par nos compétences respectives et nos rapports (songez par exemple que vos lointains prédécesseurs étaient nommés par mes lointains prédécesseurs !), nous restons à la fois fidèles et attachés, je crois, à notre vocation originelle commune : incarner et faire vivre, au quotidien et sur le terrain, la République.

Mesdames et messieurs les maires, cette relation, que l'on résume souvent par la formule de « couple » ou de « binôme » maire-préfet, peut s'incarner dans une autre image sémantique. Je vais oser une métaphore cycliste – après tout, la région Centre-Val de Loire est leader du tourisme à vélo et le Tour de France est passé par le Cher l'été dernier – je dirais donc que le maire et le Préfet forment un tandem.

Et pour avancer en tandem, vous en conviendrez aisément, il est préférable que les deux protagonistes pédalent ensemble, qu'ils se parlent et se coordonnent.

C'est comme cela que nous avons avancé ensemble ces derniers mois et réussi à mener à bien plusieurs grands chantiers.

Je retiens comme **premier grand succès** l'organisation des quatre tours de scrutins nationaux en deux mois. Grâce à la collaboration de nos services respectifs, les élections présidentielle et législatives se sont déroulées dans de parfaites conditions matérielles dans notre département. Je mesure la charge de travail que cela a représenté pour vos services dans les mairies, qu'il s'agisse de la mise à jour des listes électorales, de la tenue des bureaux de vote ou encore des opérations de dépouillement. Ces missions illustrent que les communes constituent l'unité de base de notre démocratie, « *les petites Républiques dans la grande* » pour reprendre l'expression de la III^{ème} République.

Si le tandem maire-préfet est essentiel pour l'organisation des élections, il l'est également pour **gérer la crise**. C'est là notre deuxième grand succès de ces derniers mois. Force est de constater que depuis mon arrivée dans le département, et j'espère que vous n'y voyez pas là de lien de cause à effet, nous n'avons cessé, ensemble, de gérer des crises.

Il y a eu, bien sûr, la crise sanitaire pour laquelle j'ai déjà eu l'occasion de saluer votre engagement et la qualité de notre collaboration. Depuis cet hiver, nous avons à gérer les conséquences de la guerre en Ukraine. La guerre est revenue en Europe, à nos portes, projetant sur les routes déplacés et réfugiés. Et vous, élus, vous êtes mobilisés pour accueillir, dans l'urgence, ces populations. En mobilisant votre parc de logements, vos CCAS et réseaux associatifs. Je pense à la ville de Bourges bien sûr, qui a affrété plusieurs bus depuis Korosten, mais également à Boulleret, Foëcy, Belleville-sur-Loire, Trouy, Plaimpied, Vierzon, Saulzais-le-Potier, Saint-

Palais, Rians, Givardon, Azy ou encore Vailly-sur-Sauldre, les Aix d'Anguillon et je ne peux malheureusement toutes les citer.

Au nom de l'État, je vous remercie pour ce formidable élan de solidarité, que nous avons organisé ensemble et qui devra se poursuivre, car d'autres déplacés ukrainiens continuent d'arriver sur notre territoire.

Le **troisième chantier** qui nous a mobilisés est celui des politiques publiques, notamment en matière d'aménagement du territoire.

En la matière, l'État territorial se doit d'être un facilitateur, un accompagnateur et un catalyseur des projets des collectivités territoriales.

A cet égard, nous allons relancer la mobilisation collective autour de l'Agenda rural, stratégie qui vise à élever le niveau des services proposés aux habitants, à renforcer l'attractivité des territoires et à amplifier les démarches de développement durable. Les présidents de tous les EPCI du Cher ont été invités au comité de suivi qui se tiendra le 28 juin avec les services de l'État concernés (ARS, Education nationale, DDT, DEETSPP). La réunion permettra de souligner les avancées (comme France Services qui couvre désormais, grâce à nos efforts conjugués, notre territoire, mais aussi les cordées de la réussite, les maisons pluridisciplinaires de santé, les tiers lieux ou encore le réseau d'agriculteurs vigilants) et d'évoquer les orientations pour 2022 dans les domaines de l'éducation, du sport, de l'intergénérationnel et du développement économique.

Placée sous le patronage de Mme la sous-préfète Sophie Chauveau, en charge de la coordination de cet Agenda rural, cette réunion doit aussi être

l'occasion de fédérer nos imaginations au profit d'un territoire où il fait bon vivre. Je compte sur votre mobilisation.

Pour vous accompagner dans vos projets d'aménageurs, l'État vous aide financièrement bien sûr mais aussi via l'ingénierie et le conseil. Peut-être avons-nous sur ce chantier quelques marges de progression pour améliorer l'efficacité de notre tandem. Je vais prendre quelques exemples.

Cette année, la DSIL a été abondée à hauteur de près de 4 millions € pour financer notamment des projets inscrits aux programmes Action Coeur de Ville, Petites Villes de Demain ou dans les CRTE. Ces crédits ont permis de financer entre autres la requalification de la rue Coursalon à Bourges, la rénovation thermique d'un gymnase à Vierzon, le projet de liaisons douces porté par Bourges Plus ou encore le réaménagement de la place de la Tour à Aubigny.

Au titre de la DETR, ce sont encore plus de 12 350 000 € qui sont disponibles pour 2022. Parmi les 94 dossiers retenus dans le cadre de la première programmation, je citerai la rénovation du coeur de village de Marseilles-les-Aubigny, le projet touristique du Canal de Berry de St Denis de Palin ou l'aménagement de la zone d'activité des Carmes par la CDC Coeur de France à Saint-Amand-Montrond.

Autant de projets qui illustrent la capacité que vous avez à monter des dossiers structurants et dynamisants pour le territoire. Bien sûr, l'État aide ces projets à sortir de terre, par un financement conséquent, mais c'est bien vous, élus, qui par votre ambition et votre volontarisme, les imaginez, les portez et les conduisez.

Malheureusement, et je me répète, certains projets sont encore trop fragiles dans leur montage technique ou financier.

Trop de projets sont abandonnés une fois les subventions attribuées et trop souvent l'État trop tard, ce qui empêche un redéploiement des crédits vers d'autres projets et aboutit donc à une perte sèche de subventions pour le territoire. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis 2017, rien que pour la DETR, ce sont très exactement 3 617 794 € de crédits qui ont été perdus !

Alors quelles pistes de solution ? Les dossiers doivent être mieux anticipés et évalués au prix le plus juste, les projets doivent être prêts à démarrer pour consommation rapide des crédits. Pour ce faire, vous pouvez compter sur un interlocuteur de confiance, porte d'entrée unique des services de l'État, justement là pour vous épauler et vous accompagner sur les aspects administratifs, juridiques et financiers, en amont du dossier : je pense naturellement au sous préfet. Mme Sophie Chauveau, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond, Mme Anne-Charlotte Bertrand, nouvelle sous-préfète de l'arrondissement de Vierzon et M. Carl Accettone, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges vous connaissent, connaissent votre territoire et sont disponibles pour vous orienter vers les services adéquats. Sollicitez-les ! Pédalons ensemble !

Chers élus, le vélo est une mécanique de précision, encore faut-il que cette mécanique soit bien huilée. En tandem, il faut en plus coordonner les mouvements. Mais à la fin, l'efficacité du tandem est plus grande que celle du vélo : les efforts combinés des deux cyclistes ne sont freinés que par la résistance à l'air d'un seul d'entre eux.

Continuons de pédaler ensemble ! Nous irons plus vite, plus loin et plus fort pour le Cher. C'est ce que requièrent les défis actuels et à venir. Ils nécessitent que nous les abordions avec lucidité et responsabilité.

Le premier défi à relever est celui de l'économie et de l'emploi. La guerre en Ukraine et ses conséquences ont rendu la conjoncture très incertaine. Dans le Cher, 3 000 emplois sont directement impactés par la crise ukrainienne, essentiellement dans l'aéronautique et l'agroalimentaire. Outre les entreprises, les collectivités territoriales sont aussi, vous le savez, concernées par les difficultés d'approvisionnement et de mise en œuvre des marchés publics. Ces facteurs, auxquels il faut ajouter les difficultés à trouver de la main d'œuvre (BTP, restauration, aides à domicile, transport, agriculture...), brident l'activité économique et entraînent des effets inflationnistes qui fragilisent les plus vulnérables de nos concitoyens, d'autant plus lorsqu'ils sont, comme c'est le cas sur notre territoire, largement dépendants de la voiture et des prix du carburant pour leurs déplacements.

Pour surmonter ces difficultés, l'État est mobilisé à vos côtés. Ensemble, nous avons su parfaitement tirer profit des possibilités ouvertes par le plan France Relance qui, au dernier pointage, a bénéficié au département du Cher à hauteur de 280 millions €. Il nous appartient d'être aussi efficaces pour le nouveau plan qui est dans les tuyaux : France 2030. J'attire néanmoins votre attention sur le fait que ce plan fonctionnera différemment de France Relance, qui avait une logique de guichet avec l'objectif de soutenir une économie anesthésiée par la crise sanitaire.

France 2030 portera une logique plus sélective : doté de 54 milliards d'euros au niveau national, il vise à préparer l'économie de demain, en misant sur les secteurs d'avenir et les entreprises innovantes.

Le Cher devra donc se battre pour aller chercher sa part des financements, dans le cadre des différents appels à projets qui sortiront au fil de l'eau. Il nous faudra là encore, collectivement, être réactifs et organisés pour aller chercher le maximum de fonds pour soutenir les secteurs économiques de pointe que nous avons la chance d'accueillir dans le Cher. Dans cette mission, les intercommunalités, au titre de leur compétence en matière de développement économique, auront un rôle majeur à jouer, de veille, de détection et de lobbying, pour saisir toutes les opportunités offertes par ce plan.

Outre le défi économique, **il y a le défi, pour ne pas dire l'impératif, écologique** que viennent cruellement souligner les épisodes caniculaires et orageux qui se succèdent. Sur ces enjeux, il va falloir que nous accélérions.

Sur la transition énergétique, nous devons, nous tous ici présents, élus locaux et services de l'État, encore davantage travailler ensemble dans une démarche de co-construction. Pour développer les énergies renouvelables et sortir progressivement des énergies fossiles, et remplir par là nos devoirs internationaux comme moraux, il nous faut, dans le dialogue, dans la recherche du compromis, faire preuve de lucidité et de courage pour expliquer, rassurer, convaincre, et lever les oppositions qui se font de plus en plus fortes, que je n'élude pas et dont mon rôle est de tenir compte.

C'est ce même travail de pédagogie qu'il faut conduire sur l'enjeu de la sobriété foncière et la mise en œuvre de l'objectif de ZAN (zéro artificialisation nette) en 2050 que fixe la loi Climat et résilience. Sur ce point,

je vous ai adressé en début de semaine un courrier qui revient sur les objectifs graduels fixés par cette loi et la méthode prévue pour y parvenir.

Je sais les inquiétudes que ces dispositions font naître parmi vous. Il s'agit toutefois de ne pas tomber dans le fantasme ou la caricature. La loi ne signifie aucunement, comme je l'entends parfois, que tout projet sera désormais impossible et que toute ambition est condamnée dans le monde rural. Elle ne signifie pas non plus que l'État se substitue aux élus locaux pour décider de l'aménagement du territoire de leur commune.

Cette loi n'obère pas votre capacité à agir, elle lui donne un cadre compatible avec la transition écologique. Il s'agit de s'interroger sur nos habitudes d'urbanisme pour promouvoir une consommation plus raisonnée de nos espaces et donc de notre patrimoine naturel. Renaturer certains espaces pour compenser une artificialisation par ailleurs, valoriser les marges, les dents creuses ou les friches (l'État accompagne cette évolution avec la mise en place d'un fonds friche dont plusieurs projets dans le Cher ont déjà bénéficié), redynamiser les centres-villes et les centres-bourges (comme le promeuvent les programmes Actions Coeur de Ville ou Petites Villes de demain)...

Autant de modalités permettant de concilier sobriété foncière et développement, le premier n'étant pas l'ennemi du second. En parallèle, il vous appartient de peser sur les travaux en cours d'élaboration par le Conseil régional du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET, qui doit intégrer, au niveau régional, les objectifs de réduction par deux du rythme de l'urbanisation dans la prochaine décennie et du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols à horizon 2050.

Les Schémas de cohérence territoriale (ScoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux devront décliner, d'ici 2027, les objectifs fixés par le SRADDET. C'est donc maintenant, dans le cadre des travaux actuels de l'interSCoT que vous devez vous mobiliser pour mettre en avant et défendre les besoins de notre territoire en matière de projets.

Sur le défi écologique et environnemental, un autre exemple me tient particulièrement à cœur, vous le savez ; il concerne la préservation de notre ressource en eau. La sécheresse en cours, avec des déficits hydriques inédits depuis plusieurs décennies, nous place au pied du mur. La répétition de ces crises, après l'épisode de 2019, montre que le territoire n'est pas prêt. Réseaux vieillissants et fuyards, problèmes de sécurité, absence d'interconnexion... Le diagnostic est largement partagé.

Mon pronostic, vous le devinez, c'est que nous allons collectivement dans le mur si on ne change rien. La thérapeutique, elle est connue également, c'est de revoir la gouvernance de l'eau. À l'échelle du département, l'éclatement des structures gestionnaires aboutit en effet à une absence de vision partagée et coordonnée. La conséquence est un sous-investissement chronique alors même qu'avec un prix de l'eau à 1,89 euro en moyenne, le Cher est au-dessus de la moyenne régionale et que par ailleurs, les travaux sur les réseaux sont largement subventionnés par la DETR : 40 % de notre enveloppe est absorbée chaque année par cette thématique.

Songez que dans certains départements, pour certains très proches du nôtre, des préfetures ont depuis des années, en accord avec la commission d'élus, décidé de ne plus donner 1 centime à l'eau et à l'assainissement, considérant que la DETR n'a pas vocation à financer ces équipements qui relèvent par ailleurs d'une compétence obligatoire des collectivités territoriales.

Comme vous le savez, la compétence eau et assainissement sera transférée aux intercommunalités en 2026. Il faut dès maintenant se préparer à cette échéance. C'est dans cette perspective que je réunirai à la rentrée la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) pour évoquer cette future prise de compétence ainsi que l'enjeu de réduction du nombre de syndicats d'eau dans le département.

Pour relever ces défis économiques et écologiques, le tandem maire-préfet est incontournable, indispensable. L'intercommunalité a également son rôle à jouer. Non pas pour concurrencer ni *a fortiori* supplanter la commune mais bien pour l'appuyer et la renforcer.

Je le disais au début de mon propos : la commune est le socle de notre République et le cœur battant de nos territoires. Elle incarne la proximité et l'identité. L'intercommunalité ne se situe pas sur le même registre, elle n'est pas, contrairement à la commune, un échelon dont la légitimité reposerait sur une dimension affective ou charnelle. Non, sa légitimité doit reposer sur sa capacité opérationnelle à apporter, à l'échelle d'un bassin de vie, des réponses efficaces et concrètes aux besoins de nos concitoyens, en matière de développement économique, en matière de transports, en matière scolaire...

Voilà pourquoi opposer intercommunalité et commune n'a à mes yeux pas de sens car ce ne sont pas les mêmes ressorts qui sont en jeu. Voilà pourquoi ma conviction profonde est que des intercommunalités fortes rendront les communes plus fortes. D'où mon appel réitéré à ce que vous, élus, vous saisissiez de la réflexion autour de notre carte intercommunale.

Voilà, chers élus, chers maires du Cher, les quelques messages que je souhaitais faire passer aujourd'hui. Les attentes de nos concitoyens sont grandes et les défis immenses, mais j'ai confiance que nous réussirons, animés par la volonté de servir ce territoire du Cher et ses habitants que nous aimons tant. Il s'agit maintenant de ne pas pédaler dans la semoule et d'enfourcher notre tandem de compétition avec courage et détermination !

Je vous remercie.